



## COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE PROCÈS VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2014

<b><i>Point d'avancement général</i></b>	<b>3</b>
<b><i>Renouvellement des membres du bureau</i></b>	<b>3</b>
<b><i>Renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres</i></b>	<b>3</b>
<b><i>Adhésion de nouveaux membres</i></b>	<b>4</b>
<b><i>Marchés Publics</i></b>	<b>4</b>
<i>LANCEMENT DES CONSULTATIONS POUR L'ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS.....</i>	<i>4</i>
<i>ELECTION DES MEMBRES DU JURY POUR LES MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'ŒUVRE.....</i>	<i>7</i>
<i>DELEGATION AU PRESIDENT POUR CERTAINS MARCHES ET ACCORDS-CADRES .....</i>	<i>7</i>
<b><i>Décision modificative au budget annexe</i></b>	<b>7</b>
<b><i>Autorisation de signature des conventions</i></b>	<b>8</b>
<i>MISE A DISPOSITION DE MOYENS PAR LE DEPARTEMENT.....</i>	<i>8</i>
<i>MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS PAR LE DEPARTEMENT .....</i>	<i>8</i>
<i>MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS PAR LE SMPAT .....</i>	<i>8</i>
<i>PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES (SDE 76) .....</i>	<i>8</i>
<i>CONVENTION SDE76 - ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) .....</i>	<i>8</i>
<b><i>Volet Ressources Humaines / Personnel</i></b>	<b>8</b>
<i>REGIME INDEMNITAIRE .....</i>	<i>8</i>
<i>REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL/RYTHME ET TEMPS DE TRAVAIL .....</i>	<i>8</i>
<i>FRAIS DE MISSIONS.....</i>	<i>9</i>

Le Comité Syndical s'est réuni le lundi 14 avril 2014 à 17 heures 00, sous la présidence de Monsieur Nicolas ROULY, Président de Seine-Maritime Numérique.

Etaient présents :

**En qualité de représentants du Département :**

- Monsieur Michel BARRIER, Conseiller Général, membre titulaire
- Madame Martine BLONDEL, Conseillère Générale, membre titulaire
- Monsieur Serge BOULANGER, Conseiller Général, membre titulaire
- Monsieur Daniel BUQUET, Conseiller Général, membre titulaire

**En qualité de représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :**

- Monsieur Jean-Marie BEURAIN, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes des Monts et Vallées, membre titulaire
- Monsieur Olivier COURSAULT, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes de Fécamp, membre titulaire
- Monsieur André DELMAS, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, membre titulaire
- Monsieur François DELNOTT, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du plateau de Martainville, membre titulaire
- Madame Annic DESSAUX, Déléguée Communautaire de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, membre titulaire
- Monsieur Denis FAUVEL, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes Saône et Vienne, membre titulaire
- Monsieur Sylvain GARAND, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Vert, membre titulaire
- Monsieur François ROGER, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes des Trois-Rivières, membre titulaire
- Monsieur Régis SAUL, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Caux, membre titulaire
- Monsieur Bastien VIDAL, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes de Varenne et Scie, membre suppléant
- Madame Odile LAVANDIER, Déléguée Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Forges-les-Eaux, membre suppléante
- Monsieur Laurent VASSET, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Valmont, membre suppléant

**En qualité de membres associés :**

Monsieur Patrick DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie 76,

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Franck REMOND, Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux

Monsieur Patrick PESQUET, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, membre suppléant  
 Monsieur Dominique PROUST, Payeur Départemental  
 Monsieur François CATTREUX, Chargé du Développement économique  
 Monsieur Jean-Pierre LUCAS, Directeur Général Adjoint du Pôle aménagement et Mobilités  
 Monsieur Christophe HOGUET, Directeur Général de Seine-Maritime Numérique  
 Monsieur Stéphane GAYANT, Directeur des Opérations  
 Madame Séverine VOGEL, Directrice Administrative et Financière  
 Monsieur Michaël SAIMAN, Chef de Projet Fibre Optique  
 Monsieur Frédéric DEMAILLY, Chef de Projet Montée en Débit et Relations Membres  
 Madame Christine VUIGNER, Responsable Budget et Comptabilité  
 Madame Alicia GARNIER, Assistante de Direction

**Secrétariat assuré par :**

- Monsieur Michel BARRIER, Conseiller Général, membre titulaire



***Point d'avancement général***

Monsieur HOGUET présente le point d'avancement général. L'équipe de Seine-Maritime Numérique (SMN) s'engage, avant la fin de l'année, à rencontrer tous les EPCI membres du Syndicat pour leur proposer un Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) de montée en débit et un modèle de convention.

Monsieur FAUVEL informe les membres du Comité Syndical que sa collectivité a reçu le Directeur de Seine Maritime Numérique et son chef de projet la semaine dernière. Il a jugé l'intervention enrichissante et a apprécié les réponses apportées à leurs interrogations. Néanmoins, il précise que ce qu'il souhaite c'est passer en phase opérationnelle le plus rapidement possible.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur ROULY propose aux membres du Comité Syndical de passer au point suivant de l'ordre du jour.

***Renouvellement des membres du bureau***

Après une suspension de séance, il a été proposé de reconduire les membres du bureau à l'exception de Monsieur MINEL qui est remplacé par Monsieur DELMAS.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

***Renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres***

Monsieur FONTANIE remplace Monsieur FOUBERT en tant que membre titulaire.  
 Monsieur ROGER remplace Monsieur CORNIERE en tant que membre suppléant.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

### ***Adhésion de nouveaux membres***

Monsieur HOGUET précise que conformément à l'article 10.1 des statuts de Seine-Maritime Numérique, « Toute collectivité supra-communale, et tout groupement de collectivités visés à l'article L.5721-2 du CGCT, disposant de la compétence L. 1425-1, dès lors qu'il est, en tout ou partie, situé sur le territoire départemental seinomarin, est susceptible d'adhérer au présent Syndicat. L'adhésion de l'organe délibérant de l'EPCI est subordonnée à l'accord du Comité syndical statuant à la majorité simple, qui en détermine les conditions. »

Par délibération en date du 18 mars 2014, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe a approuvé les statuts de Seine-Maritime Numérique et a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte pour les compétences obligatoires et optionnelles.

Par délibération en date du 17 avril 2014, la Communauté de Communes du canton d'Aumale a approuvé les statuts de Seine-Maritime Numérique et a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte pour les compétences obligatoires et optionnelles.

Par délibération en date du 30 avril 2014, la Communauté de Communes Yères et Plateaux a approuvé les statuts de Seine-Maritime Numérique et a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte pour les compétences obligatoires et optionnelles.

Par délibération en date du 5 mai 2014, la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe a approuvé les statuts de Seine-Maritime Numérique et a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte pour les compétences obligatoires.

Par délibération en date du 13 août 2014, la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle a approuvé les statuts de Seine-Maritime Numérique et a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte pour les compétences obligatoires et optionnelles.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

### ***Marchés Publics***

Lancement des consultations pour l'attribution de marchés publics

Monsieur HOGUET présente le marché n°4 relatif à la Maîtrise d'Œuvre pour la construction du réseau de collecte FttH.

Monsieur FAUVEL demande confirmation du montant de l'enveloppe globale de ce marché.

Monsieur HOGUET rappelle que l'enveloppe globale de ce marché est comprise entre 4,8 et 6M€.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Monsieur HOGUET présente le marché n°5 de Maîtrise d'œuvre pour la construction du réseau de desserte FttH qui comprend la fourniture et l'installation des points de mutualisation, le transport nœuds de raccordement optique – points de mutualisation, la desserte points de mutualisation – point de branchement optique.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Monsieur HOGUET aborde ensuite le marché n°6 portant sur l'accord-cadre pour la montée en débit de territoires.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Enfin, Monsieur HOGUET présente le marché n°7 pour la coordination sécurité et protection de la santé de niveau 2 et 3 dont le périmètre concerne le réseau de collecte FttH, le réseau de desserte FttH et la montée en débit.

Monsieur COURSAULT dit s'interroger sur le marché n°5 relatif à la desserte FttH. Il constate qu'il y a une enveloppe prévue de 6 à 8 M€ et demande si l'équipe du Syndicat Mixte a déjà une idée du territoire.

Monsieur HOGUET répond positivement et souligne qu'il y a des recommandations dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN). Il ajoute que ces recommandations seront présentées aux membres du Comité Syndical lors des réunions SLAN qui auront lieu d'ici la fin de l'année.

Monsieur COURSAULT indique que ce schéma n'a jamais été évoqué dans la présentation SCORAN qui a été faite au préfet.

Monsieur GAYANT explique que dans le SDAN, il y avait un programme d'actions en trois axes. Il rappelle notamment qu'il y avait la construction du réseau structurant de collecte qui amènera la fibre optique dans tous les territoires. Sur ce point, il précise qu'il s'agit d'un bien commun dont la réalisation est nécessaire pour que l'ensemble des territoires commencent à être irrigués. Pour Monsieur GAYANT, l'axe 3 est l'action durable qui consiste à déployer la fibre optique chez l'habitant à 15 ans, l'axe 2 concerne certaines communes qui n'auront la fibre que dans quelques années mais qui ont actuellement des problèmes de débit. Pour ces dernières, des solutions intermédiaires de montée en débit seront mises en place. Il informe les participants que l'objectif des SLAN est que chaque Communauté de Communes décide de ses ambitions et des moyens qu'elle souhaite consacrer.

Pour mémoire, vis-à-vis de l'Etat et de la Région, le Syndicat Mixte s'est engagé à déployer, sur 5 ans, 60 000 lignes de fibre optique sur le territoire. Monsieur GAYANT souligne que le projet de Caux Vallée de Seine représente 30 000 lignes.

Monsieur ROULY met en exergue le fait que si cela était nécessaire une nouvelle présentation du SDAN peut être faite au sein de chaque EPCI.

Il estime que sur cette affaire, tous ont bien à l'esprit que la notion de méthode est absolument fondamentale dans la mesure où, d'une part on sait dès le début que l'on est sur un calendrier qui court d'aujourd'hui à dans 15 ans et par conséquent, il s'agit de savoir comment peuvent se situer les territoires vis-à-vis de leur propres engagements, et à l'engagement du Syndicat Mixte dans cet intervalle. Monsieur ROULY déclare que lorsqu'il parle de méthode, il pense au SDAN puisque c'est lui qui pose le cadre général. Il pense également aux schémas locaux qui doivent être bâtis avec les EPCI et enfin, il pense au calendrier aussi bien technique que financier. Il confirme que tous ces points pourront faire l'objet d'une présentation autant de fois que les membres le souhaiteront. Il assure que ces présentations pourront se faire dans la configuration actuelle cependant, elles feront de toute façon l'objet de présentations sur les territoires. Monsieur ROULY maintient qu'il est absolument fondamental que chacun comprenne bien ce qui est possible, ce qui se fera et selon quelles modalités. Il dit qu'il pourrait témoigner, tout comme les participants à ce Comité Syndical, qu'il s'agisse des concitoyens ou d'un certain nombre d'Elus, tous n'ont pas forcément bien à l'esprit ces enjeux de méthodes et de calendriers. Pour ces raisons, il est nécessaire d'y revenir sans cesse. Il conclut que c'est précisément ce qui sera fait, autant que nécessaire et notamment sur le terrain, car c'est le plus important.

Monsieur BOULANGER note que pour les marchés 5 et 6, dans une période d'économies, le prix est inférieur à la moyenne puisque le coefficient est de 4 dans le marché 5 et de 2 dans le marché 6. Il considère que le poids du critère prix est faible par rapport au poids des autres critères.

Monsieur ROULY déclare que, les techniciens diraient cela mieux que lui mais, de façon générale, il importe d'être attentif au rapport qualité/prix et pas uniquement à la question du prix. Il suppose que dans ce domaine extrêmement pointu, cette exigence est d'autant plus importante. Dans ce cadre, il invite à la suite de cette question, les techniciens à confirmer aux membres du Comité Syndical que l'approche proposée dans la pondération des critères renvoie à l'extrême technicité des sujets dont il est question.

Monsieur GAYANT expose que le marché 5 est un marché de maîtrise d'œuvre pour lequel il a été décidé de privilégier le critère technique. Par expérience, ce choix permet un retour sur investissement grâce à des travaux mieux réalisés et plus rapides dans un souci de performance, d'où l'idée d'avoir 40 % de la dotation sur le critère prix.

Monsieur BOULANGER fait remarquer l'importance d'avoir des références car un prestataire peut très bien « se vendre » sur le papier mais être tout autre dans le réel.

Monsieur HOGUET répond que l'équipe de Seine-Maritime Numérique fera très attention au référencement qu'il reconnaît comme très important.

Monsieur ROULY admet qu'au final, le prix reste effectivement le premier critère mais avec une pondération qui lui paraît justifié. Il donne l'exemple du critère 2 du marché n°5 concernant l'engagement sur des délais. Comme cela vient d'être évoqué, il existe une impatience légitime dans les territoires donc, lui estime qu'à un moment donné, avoir par les critères que l'on retient, la possibilité de s'associer à un maître d'œuvre capable de tenir les délais lui paraît intéressant à condition d'avoir la précaution qu'a suggéré M. BOULANGER, à savoir, d'être attentif aux références puisque l'objet de cette pondération, c'est finalement de prendre un maître d'œuvre peut-être un peu meilleur que celui qui se contenterait d'être un peu moins cher.

Monsieur BARRIER fait remarquer que ce n'est pas tout à fait vrai pour le marché n°6 puisque le critère prix est de 2/10 de l'ensemble et le critère des engagements sur la performance à atteindre est de 6/10. Comme cela a été évoqué par Monsieur BOULANGER, tous peuvent constater une configuration dans laquelle, sur le papier on peut prendre des engagements mais, dans la réalité, cela pourrait s'avérer plus difficile. Dans ce cadre, Monsieur BARRIER demande quels sont les recours du Syndicat pour que l'engagement soit pris ou soit reconnu et donc atteindre les pénalités qui seraient à appuyer ensuite ? Il conclut que c'est tout le contexte du marché qu'il convient de regarder avec attention.

Monsieur GAYANT rappelle que dans le tableau de répartition des marchés, on peut lire que deux marchés ont été lancés par anticipation par le Département. Cet accord-cadre a été notifié à quatre prestataires. Par ailleurs, un marché de maîtrise d'ouvrage technique a également été lancé avant l'été pour encadrer ce marché de travaux. Une offre anormalement basse en prix a contraint le Département à déclarer le marché infructueux. Pour ces raisons, le critère prix a été revu à la baisse.

Monsieur HOGUET souligne que l'expérience a provoqué la baisse du critère prix néanmoins, il qualifie ce critère d'important.

Comme le disait Monsieur BARRIER précédemment, Monsieur ROULY confirme que le sujet porte également sur le contenu du marché. En effet, la question des moyens donnés pour s'assurer de la qualité recherchée est prise en compte puisqu'il s'agit d'un marché avec une pondération de critères qui vise à garantir la qualité. Sur ce point, il assure que tous seront attentifs sur le contenu du contrat en lui-même et à la fois sur les pénalités, le calendrier et les échéances fixées.

Monsieur CATTREUX dit s'interroger sur le marché de travaux puisque dans la Communauté de Communes de Caux Vallée de Seine, ils ont l'habitude d'introduire dans leurs marchés une clause d'insertion sociale. Il demande si cette clause sera également introduite dans les marchés proposés présentement.

Monsieur ROULY répond positivement. Il met en exergue le fait qu'en tant que Président du Département, il est toujours très attentif à l'enjeu de l'insertion, dans ce cadre, il importe que le Syndicat Mixte de Seine-Maritime Numérique fasse partie de ceux qui ont ce souci à l'esprit.

Monsieur HOGUET met en évidence le fait que l'appel d'offre vérifiera également ce critère. Il ajoute que les membres du Comité Syndical seront partie prenante dans le choix qui sera fait des entreprises référencées.

Monsieur GAYANT souhaite compléter son intervention car le marché n°6 est un accord-cadre pour lequel, jusqu'à quatre prestataires pourront être retenus, ils seront remis en concurrence pour les différentes poches de déploiement de fibre optique à l'habitat. Dans ce cadre, tous repartent sur des marchés subséquents et différents bons de commande au fil de l'eau.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Election des membres du jury pour les marchés publics de maîtrise d'œuvre

Monsieur ROULY informe les membres du Comité Syndical que, pour lancer les marchés de maîtrise d'œuvre, il est convenu de prévoir un jury. Dans ce cadre, la proposition qui est faite, est de faire en sorte que l'on ait la même composition pour le jury que celle de la Commission d'appel d'offres. Il demande si les membres du Comité Syndical en sont d'accord et en l'absence de remarques, Monsieur ROULY affirme que le jury est donc constitué et sera attentif à cet aspect de la procédure.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Délégation au Président pour certains marchés et accords-cadres

Monsieur ROULY assure que ce dossier renvoie à ce qui vient d'être évoqué et que dans un souci d'efficacité et comme on le pratique dans les collectivités, il est proposé de l'autoriser à signer des marchés et accords-cadres par délégation, sur des marchés dont le montant n'excédera pas 200 000€ hors taxe et moyennant tous les comptes rendus nécessaires au titre de cette délégation au Comité Syndical.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

### ***Décision modificative au budget annexe***

Madame VOGEL présente la décision modificative au budget annexe.

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

### ***Autorisation de signature des conventions***

Monsieur ROULY constate que le dossier suivant comporte toute une série d'autorisations de signatures de conventions qui permettront d'avancer concrètement. Il laisse Monsieur HOGUET présenter ces autorisations de signatures mais, informe les membres du Comité Syndical que, certaines engagent le Département qu'il préside et d'autres engagent des institutions également partenaires du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique.

Mise à disposition de moyens par le Département

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Mise à disposition de personnels par le Département

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Mise à disposition de personnels par le SMPAT

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 76)

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Convention SDE76 - Electricité Réseau Distribution France (ERDF)

***Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.***

Monsieur ROULY met en évidence le fait que ces conventions permettront de disposer des moyens matériels et humains pour fonctionner et, comme cela vient d'être indiqué, de pouvoir s'articuler le mieux possible sur les différents chantiers que portent les acteurs du territoire. Monsieur ROULY considère que chacune de ces conventions est validée et il les signera au nom du Syndicat Mixte Seine- Maritime Numérique.

### ***Volet Ressources Humaines / Personnel***

Régime indemnitaire

Monsieur HOGUET explique que le régime indemnitaire a été calé sur celui des agents du Département. Il souligne que les membres du Comité Syndical en ont eu communication.

Règlement intérieur du personnel/rythme et temps de travail

En termes de règlement intérieur du temps de travail, le Syndicat est également parti du même principe, à savoir, appliquer ce qui fonctionne déjà au sein du Département pour que les agents puissent bénéficier des mêmes conditions de fonctionnement. Il réitère que les participants à la réunion ont tous les éléments dans les tableaux de l'annexe 1 avec les éléments de temps, de conditions d'absences, de pose de congés, etc.

## Frais de missions

Monsieur HOGUET aborde ensuite le dernier dossier des frais de missions pour indemniser les agents du Syndicat lors de leurs déplacements.

Monsieur ROULY déclare que ces différents dossiers sont à rapporter à la taille de l'équipe présentée lors de cette séance et qui reste une équipe de dimension modeste. Il demande si les membres du Comité Syndical ont des questions ou des observations sur ces différents aspects présentés.

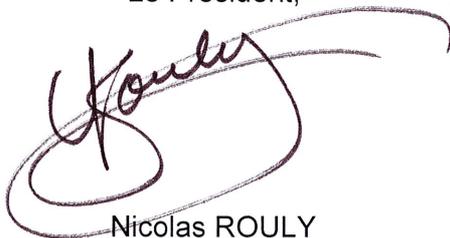
En l'absence de questions, Monsieur ROULY considère que chacune des délibérations de ce jour sont adoptées et pourront donc être mises en œuvre au bénéfice des agents et par conséquent de nos travaux.



Monsieur ROULY constate que l'ordre du jour de la réunion est épuisé, il précise à Monsieur HOGUET que les membres du Comité Syndical sont en attente de la déclinaison sur le terrain, à la fois en termes de travaux et d'explications. Il estime que le Syndicat est dorénavant outillé pour présenter tout cela et il lui paraît essentiel que chacun comprenne bien, à la fois l'ambition et la réalité de ce qui sera apporté au territoire et en même temps, la méthode, le calendrier selon lesquels tout cela doit se mettre en place. Il remercie les membres du Comité pour leur présence et félicite ceux qui prennent des responsabilités dans le fonctionnement du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique et comme il l'indiquait, dans la manière dont ils les exerceront. Il affirme qu'ils engageront le sérieux des travaux et invite les membres du Comité Syndical à ne pas hésiter, sans attendre telle ou telle réunion, à solliciter l'équipe maintenant qu'elle est installée et qu'elle peut répondre aux interrogations. De même, il les invite à relayer les interrogations éventuelles de leurs concitoyens et faire en sorte que tout cela soit une aventure collective et productive parce que tous mesurent l'enjeu de cette démarche.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,



Nicolas ROULY

Le secrétaire de séance,




Michel BARRIER

